

IFI 2025

Impôt sur la Fortune Immobilière

Depuis le vote de la loi de finances 2018, l'Impôt sur la Fortune Immobilière remplace l'Impôt de Solidarité sur la Fortune

LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Quels sont les biens immobiliers concernés ?

Seuls vos biens immobiliers entrent maintenant dans le calcul de votre patrimoine net taxable, c'est-à-dire :

- Biens et droits immobiliers détenus en direct
- Parts de sociétés à prépondérance immobilière (SCI, SCPI)
- Organismes de placement collectif immobilier (OPCI)
- Parts de SCPI et OPCI à prépondérance immobilière détenues via un contrat d'assurance-vie.

La résidence principale continue à bénéficier d'un abattement de **30%** de sa valeur.

À partir de quel montant de patrimoine immobilier est-on redevable de l'IFI ?

Les seuils d'imposition restent les mêmes que ceux de l'ISF. L'IFI concerne les contribuables détenteurs d'un patrimoine immobilier net taxable supérieur à **1,3 million d'euros** et s'applique sur la valeur du patrimoine supérieure à **800 000 €**.

VOTRE CONTACT

**GUSTAVE
ROUSSY**
CANCER CAMPUS
GRAND PARIS



Anne-Sophie de Boissard,
Responsable Relation Grands Donateurs
01 42 11 54 74 / 06 68 75 58 11
anne-sophie.de-boissard@gustaveroussy.fr

Quelles sont les dates de déclaration et de paiement de l'IFI ?

CALENDRIER DES DATES DE DÉCLARATION IFI*

	Par voie postale	Par Internet
Date limite de déclaration de votre IFI et de versement de votre don	LE MARDI 20 MAI 2025 (à minuit)	- LE JEUDI 22 MAI 2025 pour la zone 1 : départements 01 à 19 et non-résidents - LE JEUDI 29 MAI 2025 pour la zone 2 : départements 20 à 54 - LE JEUDI 5 JUIN 2025 pour la zone 3 : départements 55 95 et 971 à 976

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le site Internet :

➔ <https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/declaration-de-lifi>

Quel est le barème de l'IFI ?

Le barème de l'IFI reste le même que celui de l'ISF.

VALEUR NETTE DU PATRIMOINE	TAUX APPLICABLE
De 0 à 800 000 €	0 %
De plus de 800 000 à 1 300 000 €	0,50 %
De plus de 1 300 000 à 2 570 000 €	0,70 %
De plus de 2 570 000 à 5 000 000 €	1 %
De plus de 5 000 000 à 10 000 000 €	1,25 %

Depuis le vote de la loi de finances 2018, faire un don à un organisme reconnu d'utilité publique est à ce jour la seule solution possible de réduction de votre IFI.
Plus d'informations sur www.gustaveroussy.fr/don-ifi

SOUTENEZ L'INNOVATION ET PARTICIPEZ À LA RECHERCHE CONTRE LE CANCER

Grâce aux progrès de la recherche, le cancer n'a jamais été aussi bien soigné et pourtant, l'incidence du cancer progresse partout à un rythme alarmant. En vingt ans, le nombre de nouveaux cas dans notre pays a quasiment doublé et son incidence augmente chez les jeunes adultes.

Face à ces chiffres qui s'affolent, bouleversent des vies et défont les pronostics, Gustave Roussy doit désormais avancer plus vite et plus fort, pour relever ce défi, ensemble : **guérir 80 % des cancers d'ici 2040.**

Gustave Roussy s'est ainsi doté d'un outil à la hauteur : la Fondation Gustave Roussy.

Reconnue d'utilité publique, celle-ci collecte depuis vingt ans des fonds en faveur d'une recherche ambitieuse contre le cancer. **Depuis peu, elle est également devenue opératrice de recherche.**

Ce nouveau statut, unique en France, lui permet d'attirer, fidéliser et nourrir l'élite des chercheurs français et internationaux **en leur offrant des postes attractifs, dotés de tous les moyens nécessaires, pour explorer de nouvelles voies et réaliser des découvertes majeures, au sein de chaires d'excellence.**

Grâce aux dons réalisés l'année dernière dans le cadre de l'IFI, trois chercheurs talentueux ont ainsi décidé de rejoindre la Fondation Gustave Roussy pour faire du vaccin thérapeutique contre le cancer une réalité.

C'est aujourd'hui, grâce et avec une nouvelle génération de chercheurs, que se construit cet avenir où l'on ne mourra plus du cancer.

La Fondation Gustave Roussy souhaite en effet, dès que possible, accroître significativement ses équipes de recherches, en sélectionnant et recrutant dès que possible 25 chercheurs de haut niveau au sein de chaires décisives pour atteindre notre objectif.

Chacune de ces chaires d'excellence, véritables incubatrices d'innovations, coûte entre 500 000 euros et 1 million d'euros.

En choisissant d'investir sans attendre dans la Fondation Gustave Roussy, **vous pouvez doter une nouvelle génération de chercheurs prometteurs d'un écosystème stimulant, d'équipements de pointe et de ressources indispensables** pour découvrir et implémenter les innovations qui guériront tous les cancers.

Nous n'avons jamais autant guéri du cancer, vos dons font la différence !

Ensemble, nous remporterons de nouvelles victoires et sauverons davantage de vies. Soyons la génération qui guérira le cancer au 21^e siècle